

Garderie Maternelle

FICHE D'INSCRIPTION

Année Scolaire : 2025/2026

PHOTO
IDENTITE
DE L'ENFANT

*Ne pas remplir cadre réservé à la mairie :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de Naissance : / /

Classe Fréquentée : N°

PAI :

Allergie :

Photo : OUI / NON

NOM ET PRENOM

N° TEL

Père :

Domicile :

Mail :

Portable :

Adresse :

Mère :

Domicile :

Mail :

Portable :

Adresse mère si différente :

HORAIRES auxquels vous prévoyez de laisser votre enfant :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7 h 30 - 8 h 50

12 h 15 - 13 h 50 → Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine

16 h 45 - 18 h 30

Nom de la ou des personne(s) majeure(s) qui en mon absence viendra(ont) chercher mon enfant :

.....

.....

ASSURANCE - Nom de la Compagnie :

Autre assurance : **fournir obligatoirement**, l'attestation avec mention Extra-Scolaire ou Individuelle Accident au moment de l'inscription.

VOTRE ENFANT SERA ACCEPTE EN GARDERIE SEULEMENT A PARTIR DU LENDEMAIN DU DEPOT
DU DOSSIER COMPLET A LA MAIRIE,

En cas d'Accident :

Autorisez-vous les responsables à prendre les initiatives suivantes :

- **Transport** dans une **Clinique** : **OUI** **NON**

Eventuellement laquelle :

- **Transport** à l'**Hôpital** : **OUI** **NON**

Personne à prévenir :

Nom et Prénom : N° Téléphone :

Adresse :

Profession - Horaires et Lieu de travail :

Mère :

Père :

MEDECIN TRAITANT : Nom - Prénom - Adresse :

..... N° Tél :

Soues, le 20

Signatures : précédées de la mention manuscrite « **REGLEMENT LU ET APPROUVE** »

La Mère

Le Père

MAIRIE DE SOUES

Tél. : 05 62 33 07 29

Mail : 05 62 33 07 30

REGLEMENT DE LA GARDERIE

ECOLE MATERNELLE

Année Scolaire : 2025/2026

La Mairie se réserve donc le droit de modifier le règlement et l'organisation en vigueur en fonction des éventuelles directives.

Vous recevrez de préférence, les informations relatives à la cantine ou à la garderie sur votre boîte mail.

Attention : Nous vous rappelons qu'à l'Ecole Maternelle, le jour de rentrée scolaire, les Services de Garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 50 ne fonctionnent pas.

1°) **Admission** : L'inscription se fera au secrétariat de Mairie.

Toute admission ne pourra être prise en compte qu'après signature par les parents d'une fiche d'inscription à télécharger sur soues.com de préférence ou à retirer à la Mairie, accompagnée de l'attestation d'assurance scolaire, extra-scolaire ou individuelle accident pour l'année scolaire 2025-2026.
Ce service est gratuit.

2°) **Horaires** :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7 h 30 - 8 h 50

12 h 15 - 13 h 50 → Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine

16 h 45 - 18 h 30

3°) **Les parents doivent accompagner l'enfant à la porte de la garderie et venir l'y reprendre.**

4°) **LES PARENTS SERONT TENUS DE RESPECTER RIGOREUSEMENT LES HEURES DE FERMETURE DE LA GARDERIE. PLUSIEURS RETARDS REPETES POURRONT ENTRAINER L'EXCLUSION DE OU DES ENFANTS FREQUENTANT LA GARDERIE.**

5°) Toute personne ayant des remarques à faire sur le fonctionnement de la garderie et sur les éventuels problèmes entre enfants, doit impérativement s'adresser à Monsieur Le Maire et en aucun cas au personnel de service.

Danièle CORONADO
Adjointe aux affaires scolaires

Roger LESCOUTE
Maire de SOUES

« Les données personnelles collectées ci-dessus ont pour finalité la gestion de la garderie périscolaire. Elles font l'objet d'un traitement nécessaire à une mission d'intérêt public dont est investie la commune. Elles sont destinées aux agents chargés de la mission et sont conservées 3 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder à vos données personnelles, en demander la rectification. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de ces données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la commune (mairie@soues.fr) ou saisir son délégué à la protection des données (dpd65@cdg65.fr). Si, après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. »»